

Son conseil

Par Albert Gallegos *

28.02.2011



Gérons les risques de prévoyance

Connaissez-vous toutes les prestations auxquelles vous ou vos proches auriez droit en cas

d'incapacité de travail ou de décès? Savez-vous si ces prestations suffiraient à couvrir vos besoins?

Chaque phase de l'existence a ses risques particuliers. Lorsque vous n'avez pas d'enfant, le risque le plus important est l'invalidité. Plus tard, lorsque vous avez une famille à charge, le risque décès vient s'ajouter et devient prépondérant.

Tout au long de votre cycle de vie, votre situation va connaître des changements: acquisition d'un logement, concubinage, mariage, enfants, divorce, nouvelle orientation professionnelle, activité lucrative indépendante, préretraite, etc. Chacun de ces événements demandera un réexamen de vos couvertures afin d'éliminer les risques potentiels.

Il s'agit de comparer les prestations des assurances sociales (1er et 2e piliers) et celles de la prévoyance privée avec vos revenus, les éventuelles lacunes de couverture seront ainsi décelées. En principe, en cas d'invalidité, une rente de remplacement de 90% du dernier revenu permettrait de

garder son niveau de vie. En cas de décès, les proches devraient idéalement pouvoir compter sur 80% du revenu.

Comment dresser votre bilan? D'abord, fixez le niveau de revenu souhaité, ensuite passez en revue toutes les prestations

«Chaque phase de l'existence a ses risques particuliers. Cela demandera un réexamen de vos couvertures»

versées soit en cas de maladie soit en cas d'accident (les prestations sont généralement différentes), déterminez l'éventuelle lacune entre le revenu souhaité et les prestations réellement perçues. Finalement il s'agit de prendre une des trois décisions suivantes: supporter le risque car votre fortune vous le permet. Se couvrir de manière optimale afin d'éviter la sur ou la sous-indemnisation. Ne rien faire. Ce n'est pas le meilleur choix, mais c'est une option!

* Conseil patrimonial et prévoyance, BCGE